
DESTINATAIRES : Personnel en soins infirmiers et gestionnaires

EXPÉDITEURS : Audrée Leboeuf, conseillère cadre spécialisée en soins infirmiers, DSIEU
Geneviève Leboeuf, coordonnatrice des activités cliniques et des pratiques professionnelles en soins infirmiers par intérim, DSIEU

DATE : Le 15 mai 2025

OBJET : **Précisions concernant l'initiation de la colle tissulaire par l'infirmière**

Dans le cadre des activités réservées de l'infirmière, elle peut déterminer le plan de traitement relié aux plaies et aux altérations de la peau et des téguments et prodiguer les soins et traitements. L'initiation de la colle tissulaire ne nécessite pas d'ordonnance, car celle-ci fait partie de cette activité réservée de l'infirmière.

Selon la méthode de soins informatisée (MSI), l'application de colle tissulaire est recommandée dans le cas d'une plaie ou d'une lacération récente (moins de 24 heures) répondant aux critères suivants :

- Superficielle (derme et épiderme).
- Petite taille.
 - De 3 cm et moins.
 - Peut aller jusqu'à 10 cm, si sutures en place.
- Propre et débridée.
- Avec une parfaite hémostase et non humide.
- Dont les bordures peuvent être rapprochées (linéaire) sans tension.

La colle tissulaire peut également être utilisée en association avec des points sous-cutanés résorbables ou des sutures cutanées.

Afin de bien mettre en application cette activité, il est recommandé de consulter la méthode de soins informatisée (MSI) Application de colle tissulaire.

Pour toute question, veuillez contacter la conseillère en soins infirmiers ou l'infirmière clinicienne soutien clinique de votre secteur.

Merci de votre habituelle collaboration.

AL GL